



LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT EN BELGIQUE

Chafik Allal



LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT EN BELGIQUE

Cadre légal



LES CONFÉRENCES CLÉS

- Déclaration du millénaire (Nations Unies, 2000) – 8 objectifs du millénaire pour le développement (OMD)
- Déclaration de Paris (OCDE, 2005)
- RIO + 20 (Nations Unies, 2012) – nécessité de définir et de préciser des objectifs de développement durable
- AGENDA 2030 (=POST 2015) pour le développement durable (Nations Unies, 2015) – 17 objectifs pour le développement durable (ODD)





DÉCLARATION DU MILLÉNAIRE , 2000

- Les objectifs du millénaire pour le développement (2000):
 - OMD 1 : Lutter contre l'extrême pauvreté et la faim
 - OMD 2 : Rendre l'enseignement fondamental accessible pour tous
 - OMD 3 : Promouvoir l'égalité entre les sexes et renforcer la position de la femme
 - OMD 4 : Réduire la mortalité infantile (2/3)
 - OMD 5 : Améliorer la santé des mères (3/4)
 - OMD 6 : Lutter contre le HIV/AIDS, la malaria et autres maladies
 - OMD 7 : Assurer un environnement durable
 - OMD 8 : Créer une communauté internationale pour le développement





DÉCLARATION DE PARIS, 2005

- Appropriation par partenaire
- Alignement de l'aide sur l'agenda du partenaire
- Harmonisation entre donateurs
- Gestion axée résultats
- Responsabilité mutuelle



AGENDA 2030 POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, 2015





UNION EUROPÉENNE

- Code de conduite de l'UE (2007)
 - Diminuer la fragmentation de l'aide par la division du travail : limiter le nombre de pays partenaires et de secteurs d'intervention (par pays et globalement)
- Agenda for change (2011)
 - 2 objectifs politiques : 1- droits de l'Homme, démocratie, bonne gouvernance; 2- croissance inclusive et durable au service du développement humain
 - 3 outils : 1- des partenariats différenciés; 2- une coordination accrue via notamment une programmation conjointe; 3- une cohérence accrue entre les politiques de l'UE





4 LIGNES DIRECTRICES ET UN ENGAGEMENT

- La loi belge définit :
 - les objectifs généraux de la coopération internationale
 - la concentration géographique
 - la concentration sectorielle
 - la concentration thématique
- 2002: Engagement politique pour la croissance annuelle des moyens affectés à l'APD (objectif = 0,7% du PNB)
 - En 2011: 0,53% du RNB
 - 2012: -400.000.000 pour le budget Coopération
 - 2013: -25.000.000, nous sommes tombés sous 0,50% du RNB loin des 0,70 promis pour 2010!





OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Développement humain durable
- Eradication de la pauvreté, de l'exclusion et des inégalités
- Appui au secteur privé local
- Sécurité alimentaire
- Éducation au développement
- Partenariat
- Appui à la consolidation de la démocratie et de l'état de droit





3 CANAUX DE COOPÉRATION

- Coopération gouvernementale - 4 secteurs:
 - santé,
 - enseignement et formation,
 - agriculture et sécurité alimentaire,
 - infrastructures des base.

- Coopération non-gouvernementale

- Coopération multilatérale





3 CANAUX DE COOPÉRATION

- Pour chaque canal 3 thématiques prioritaires ...
 - Droits humains
 - Travail décent
 - Consolidation de la société

- ... Et 2 thèmes transversaux
 - Genre
 - environnement





LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT EN BELGIQUE

Les acteurs



COOPÉRATION GOUVERNEMENTALE

- Concentration géographique : 14 pays partenaires
- Approche différenciée
- Programme de coopération défini avec le pays partenaire
- Mise en oeuvre des programmes par l'Agence Belge de Coopération (CTB)





COOPÉRATION NON GOUVERNEMENTALE

- Plus de 100 (vers 45 ?) ONG agréées
- 2 coupoles d'universités (VLIR et ARES)
- 2 ASBL chargés d'enseignement et formation (APEFE et VVOB)
- 3 instituts scientifiques (Institut de Médecine tropicale d'Anvers et Musée de Tervuren et Musée des sciences naturelles)
- Syndicats et mutuelles
- Associations des villes et communes
- ASBL de la diaspora et OSIM





COOPÉRATION MULTILATÉRALE

- 15 organisations multilatérales :
 - 11 des nations unies,
 - 2 Institutions financières internationales,
 - 2 organisations hors nations unies)

- Participation aux organes de gestion (« boards »)

- Contributions financières





INSTRUMENTS SPÉCIFIQUES

- Aide humanitaire via organisations multilatérales et ONG
- Appui au secteur privé local via BIO (ex BIO Invest)
- Education au développement, Education à la citoyenneté mondiale via ACNG (ONG), CTB (Infocycle + Annoncer la Couleur) et des ASBL





AUTRES ACTEURS DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT BELGE

- 4^{ème} pilier (Initiatives citoyennes)
 - OSIM (Organisations de Solidarité Issues des Migrations),
 - IPSI (Initiatives Populaires de Solidarité Internationale),
 - Associations paroissiales
 - Mouvements de jeunesse
 - Associations de quartiers
 - Groupes scolaires
 - ...





AUTRES ACTEURS

- Les ONG belges ne sont évidemment pas les seules sur le « terrain » et doivent composer avec la présence
 - d'autres ONG internationales
 - des ONG locales
 - des fondations privées caritatives
 - du secteur privé international et local





DGD (DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT)

- Fait partie du SPF (Service Public Fédéral) Affaires Étrangères
- En charge de l'aide multilatérale
- Cofinance les acteurs de la coopération indirecte
- En charge de l'aide publique bilatérale
 - Programmes « spéciaux » pour des situations d'urgence (Aide d'urgence, réhabilitation et aide alimentaire)
 - Programme Fonds Belge de Survie
 - Programme de Consolidation de la société
 - Programmes de sensibilisation de la population belge





LES ONG S'ORGANISENT

- En Belgique :
 - ACODEV et COPROGRAM :
 - Fédération des ONG
 - Rôle « syndical » et de renforcement de la qualité
 - Groupes de travaux thématiques
 - CNCND 11.11.11 et Elf Elf Elf Vlaamse Noord-Zuidbeweging :
 - Coupoles des associations et mouvements pour la solidarité Nord Sud
 - Rôle « politique »
 - Campagne de récolte de fond pour ses membres
 - Exécute ses propres programmes Nord et Sud
 - Nombreuses plates-formes thématiques
 - Forum social de Belgique





LES ONG S'ORGANISENT

- En Europe :
 - CONCORD : coordination des ONG européennes auprès de l'Union
- International :
 - Réseaux « identitaires » :
 - SOLIDAR (socialistes, justice sociale)
 - CIDSE (alliance internationale d'agences de développement catholiques)
 - APRODEV (World Council of Churches)
 - EUROSTEP (non alignés)
 - Réseaux « thématiques » : CADTM, EURODAD, ...
 - Réseaux « familles » : OXFAM international, MSF, CARITAS, ...
- Forum Social Mondial



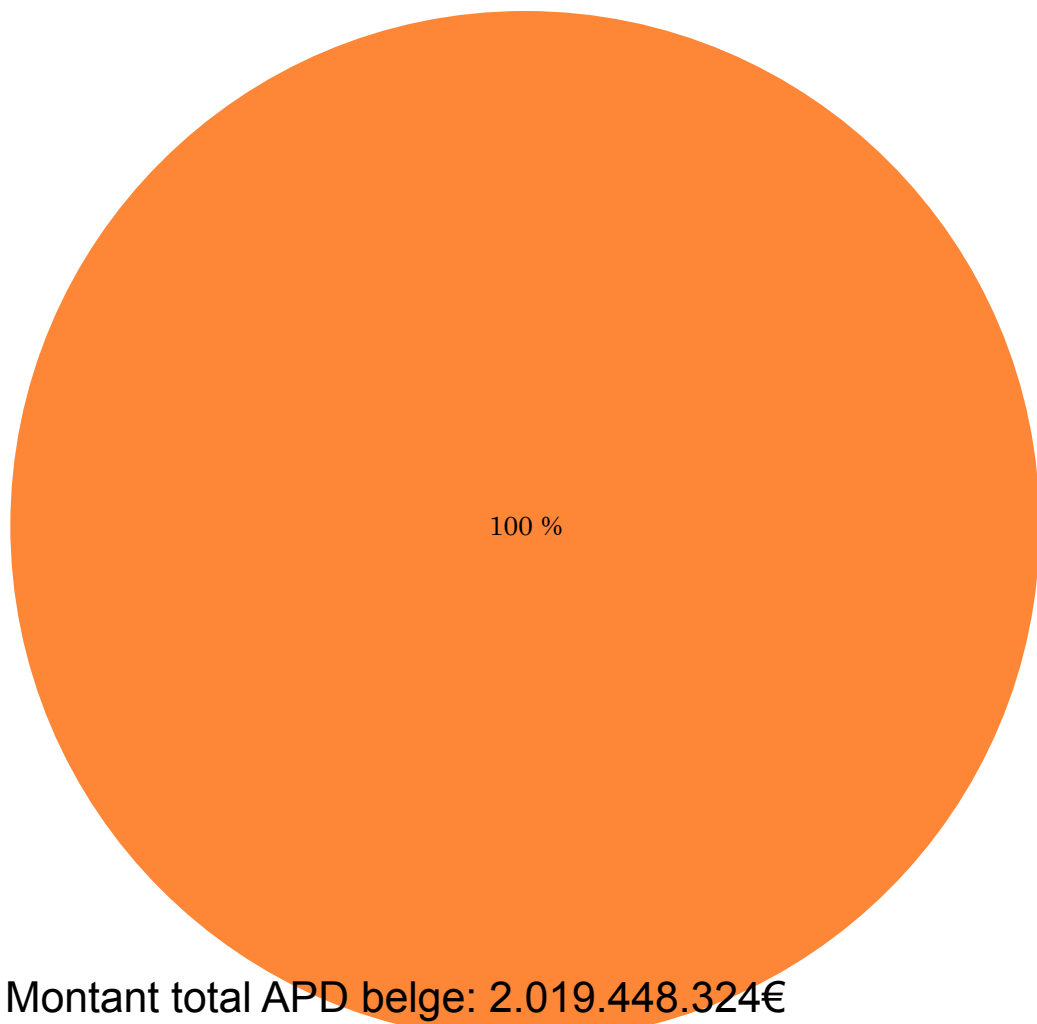


LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT EN BELGIQUE

Les budgets



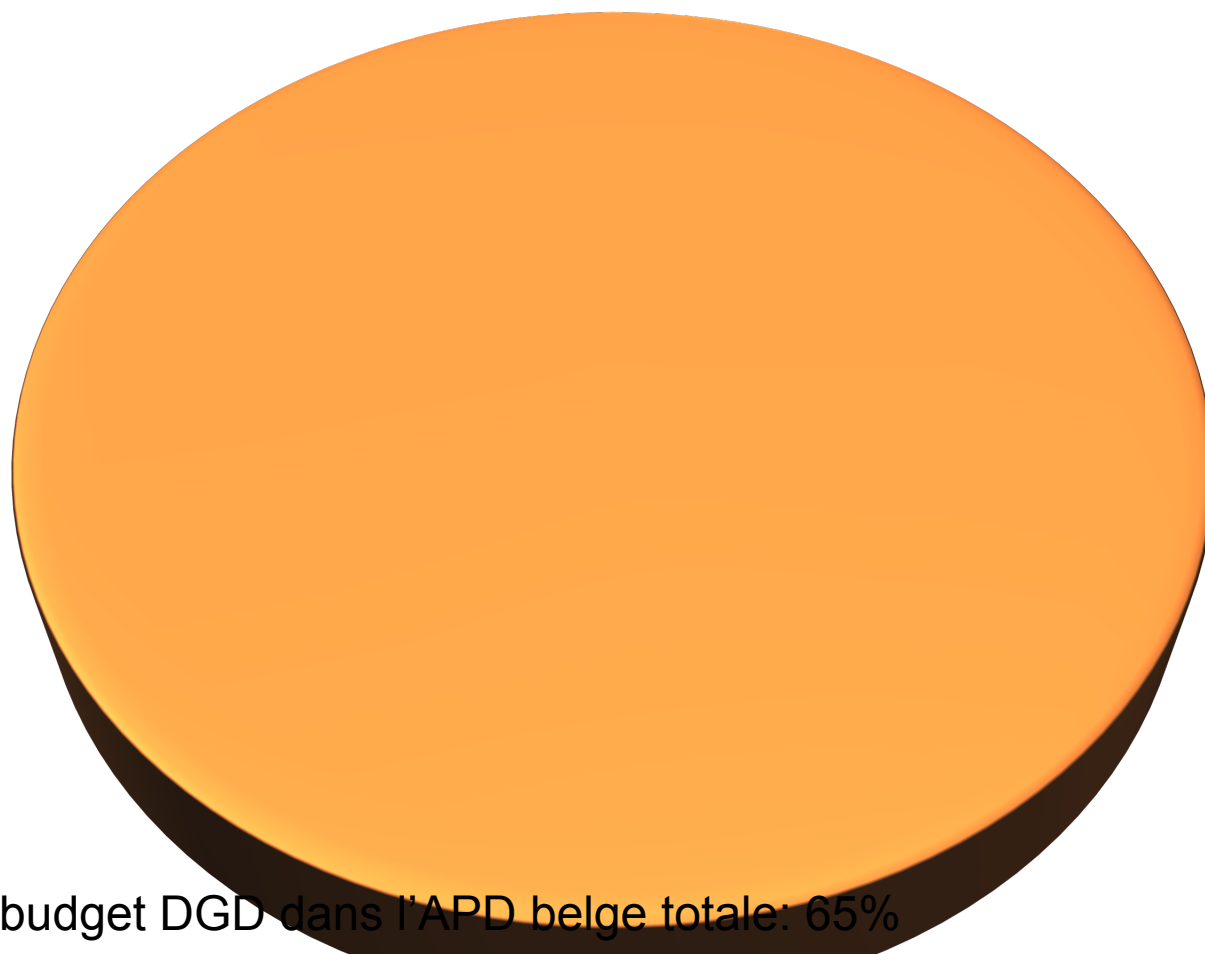
BUDGET APD BELGE 2011



Montant total APD belge: 2.019.448.324€
% APD belge totale / Revenu National Brut (RNB): 0,53%



BUDGET DGD 2011



% budget DGD dans l'APD belge totale: 65%



SOURCES ET VENTILATION DE L'APD (CHIFFRES 2014)

- DGD : 66% dont
 - Gouvernemental : 16 %
 - Multilatéral : 28 %
 - Non-gouvernemental : 13 %
 - Aide humanitaire : 5,7 %
 - Appui secteur privé local : 3 %
 - Education au développement : 0,3 %
- Autres : 34 % (autres SPF 24,5 %, SPF Affaires étrangères 4,5 %, Entités fédérées 5 %)





LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT EN BELGIQUE

Modalités d'action

MODALITÉS D'ACTION

- Coopération « classique », assistance technique
- Aide d'urgence et action humanitaire
- Education au développement
- Travail en réseau
- Partenariat





COOPÉRATION CLASSIQUE, ASSISTANCE TECHNIQUE

- Envoi de coopérants (de moins en moins...)
- Transferts de savoir-faire
- Envoi de ressources matérielles
- Construction d'infrastructure
- ...



AIDE D'URGENCE ET ACTION HUMANITAIRE



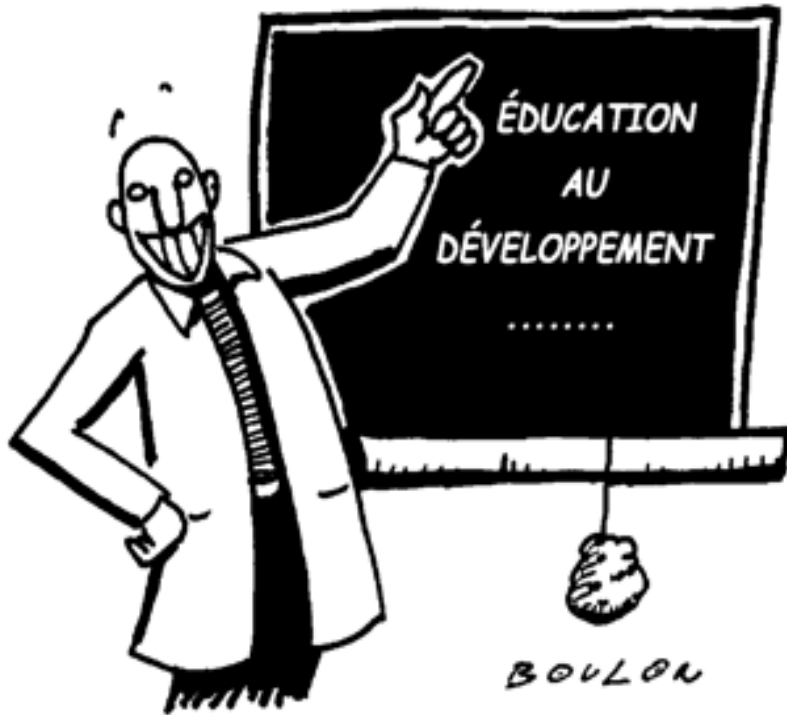
- Action limitée dans le temps et dans l'espace, souvent médiatisé
- Crise ou catastrophe, naturelle ou humaine : tremblement de terre, cyclones, famines, épidémies, guerre... **sans agir sur les causes**
- Assistance aux personnes en danger : soins médicaux, abris, approvisionnement alimentaire ...

Le minimum obligé ...

- La Croix rouge, MSF...



EDUCATION AU DÉVELOPPEMENT



Quelle Education : celle qui vise à un changement individuel et collectif

Quel Développement : celui qui vise à un monde plus juste, dans lesquels ressources et pouvoir sont équitablement répartis (meilleure répartition de pouvoir et de richesse)





TRAVAIL EN RÉSEAU

- Construire un mouvement social Nord-Sud fort à travers la mise en réseau
 - Échanger (le contexte, les analyses, les pratiques)
 - S'organiser en mouvement social de pression

– Ex: Les différents forum sociaux, la marche Mondiale des femmes, le réseau Via Campesina, les réseaux de commerce équitable



PARTENARIAT

- Toutes formes d'activités menées, conjointement, avec des partenaires du Sud et qui implique une réelle complémentarité.



– Dans tous les cas, les ONG belges jouent un rôle d'interface entre les bailleurs de fonds et les partenaires locaux.





PARTENARIAT : DIFFÉRENTS NIVEAUX

- **Collaboration** : le partenaire local est associé aux différentes étapes du projet mais c'est l'ONG belge qui gère le budget.
- **Coopération** : le partenaire local reçoit les fonds et gère le budget tandis que l'ONG belge participe au projet par des modalités diverses telles que l'envoi d'un coopérant, l'appui de terrain, la participation au suivi-évaluation.
- **Appui** : le partenaire local mène l'intervention dans sa totalité, de la conception à la mise en œuvre, et l'ONG belge sert d'interface avec le bailleur de fonds.





ENGAGEMENTS

- ...engagement(s):
 - moral
 - professionnel/personnel
 - Politique
 - individuel/Collectif
- Quelles formes de mobilisation (commerce équitable, boycott, manifestations, réseaux sociaux,...)
- Se mobiliser : Redécouvrir l'imaginaire politique: les indignés, les piqueteros,
- Pour s'engager : chercher à comprendre les logiques de pouvoir, des acteurs,.....: se positionner





TRAVAILLER SES ENGAGEMENTS : AU NOM DE QUOI ? DANS QUEL PARADIGME ?

- Paradigme modernisateur et évolutionniste et du scientifico-technique qui donne des réponses
- Paradigme « post-moderne » qui cherche à « sauver des corps »
- Paradigme de la complexité qui pose des questions en situation et essaie de résoudre les problèmes en situation





RÉFLÉCHIR SON RAPPORT AU POUVOIR INSTITUÉ – POLITIQUE, INSTITUTIONS ...

- Etre dans des actions contre le pouvoir
- Se positionner dans les pouvoirs pour les changer
- Faire des actions sans les pouvoirs quitte à ne rien changer sauf son micro-local





MAIS CLARIFIER SES MOTIVATIONS QUAND MÊME

- Besoin de trouver un travail
- Besoin d'avoir un statut social
- Besoin d'avoir du pouvoir ou de l'argent (songer aux institutions internationales)
- Envie/Besoin de voyager et de connaître des gens différents, des sociétés différentes
- Organiser des « ruptures » dans ma vie, sortir des monotonies
- Vivre l'excitation de l'expérience
-



ITECO, CENTRE DE FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

- Rue Renkin, 2
- 1030 Bruxelles
- Tél. : 00 32 (2) 243 70 30

www.iteco.be

